

Le Délégué territorial

V/Réf : Affaire suivie par Françoise CHAVET

N/Réf: GV / LB / 2018-00116

Dossier suivi par : Gilles VAUDELIN / Line BROUSSARD

Tél.: 04.75.41.06.37

Mail: g.vaudelin@inao.gouv.fr



Monsieur le Préfet de l'Isère Direction Départementale de la Protection des Populations Service installations classées 22, Avenue Doyen Louis Weil –CS 6 38 028 GRENOBLE CEDEX 1

Valence, le 03 mai 2018

Objet: Avis INAO pour Carrière - Trept (38)

Par courrier en date du 18 avril 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, la demande d'autorisation d'extension et d'exploitation d'une carrière de roche dure à ciel ouvert, présentée par la Société CHAUX ET CIMENTS DE ST-HILAIRE-DE-BRENS sur la commune de Trept (38).

La commune de Trept est située dans les aires géographiques de production des IGP « Emmental français Est-Central », « Volailles de l'Ain » ainsi que des IGP viticoles (ex Vin de Pays) « Comtés Rhodaniens » et «Isère».

Aucun opérateur ne revendique ces indications géographiques mais on note la présence d'un opérateur en agriculture biologique sur la commune.

L'étude attentive du dossier mène l'INAO aux observations suivantes :

- le projet se situe en continuité d'un site existant,
- le PLU qui sera élaboré devrait zoner la partie exploitation en zone NDc et les installations en zone Ui,
- la société a la maitrise foncière des parcelles,
- la remise en état est à vocation naturelle, écologique et paysagère,
- le projet n'impacte pas de productions sous SIQO.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation, Le Délégué territorial Emmanuel ESTOUR

